



**FFMPS**  
FÉDÉRATION FRANÇAISE DES  
MAISONS ET PÔLES DE SANTÉ



**ACI**

# Accord Conventionnel Interprofessionnel

Soirée thématique FémasIF

Paris

30 mai 2017

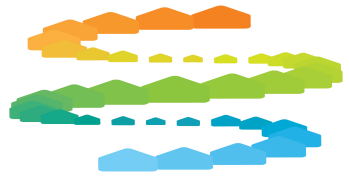


**FFMPS**  
FÉDÉRATION FRANÇAISE DES  
MAISONS ET PÔLES DE SANTÉ

## Un peu d'histoire



- Loi de financement sécurité sociale 2011 : Création des eNMR
- 2015 : Négociation conventionnelle = échec = Règlement Arbitral
- 2017 : Négociation conventionnelle = Accord Conventionnel Interprofessionnel



**FFMPs**  
FÉDÉRATION FRANÇAISE DES  
MAISONS ET PÔLES DE SANTÉ



## **ACI = un tournant pour les MSP , quel sens ? Quel avenir ?**

- La MSP est une structure libérale qui perçoit des subventions publiques pour organiser et pratiquer l'exercice collectif avec pour finalité d'améliorer la santé des citoyens : **c'est une innovation et une rupture**
- L'origine des subventions est multiple : Etat / Collectivités / Assurance Maladie / Fondations ...
- L'AM c'est le budget de la solidarité , c'est le résultat d'une négociation à laquelle les MSP ne participent pas . C'est l'intrusion dans l'exercice libéral de l'exercice collectif
- Pour l'AM , l'ACI : **c'est une innovation et une rupture, pour les MSP c'est une reconnaissance et cela dessine un avenir** : vers un modèle majoritaire ? Une pérennisation ?

# Eligibilité à l'ACI

- MSP mono site ou multi sites
  - En SISA
  - Dérogation : Constitution en SISA dans les 6 mois après signature
  - Projet de Santé en cohérence avec PRS
- Pour les Centres de Santé : Non cumul avec Accord national des Centres de Santé

# Modalités de Contractualisation

- MSP dans le RA
  - Adhésion « tacite » transitoire pendant 2 mois
  - Signature du contrat : Dans les 2 mois après entrée en vigueur ACI
  - Application Indicateurs dès 2017
  - Notification écrite de refus dans les 2 mois
- MSP non adhérentes RA
  - Statuts SISA, dans les 6 mois
  - Copie Projet de Santé
  - Liste Professionnels ou futurs associés en SISA et ceux signataires Projet de Santé

# Modalités de financements

- Rémunération fixe = Nbre pts fixes X 7 euros
- Patientèle de référence = 4 000 patients
- Rémunération variable = Nbre pts variables X Patientèle structure/Patientèle de référence (4000) X 7 euros

# Modalités de versement de la rémunération

- Déclenchement : Atteinte indicateurs socle
- Dérogation de 2 ans pour SISA avec retrait du label  
Avec maintien du bénéfice des rémunérations liées aux SI
- Versement d'une avance 60 % au plus tard 30 avril
- Solde rémunération : au plus tard le 30 avril de l'année suivante

ACI

Les Indicateurs



# Accès aux Soins - Socle

- **800 pts fixe** : Intégralité de l'amplitude 8h-20h (soit 12 h)
  - Amplitude horaire d'ouverture entre 10h et 12h par jour en semaine et le samedi matin\* : - **60 pts**
  - Amplitude horaire d'ouverture entre 8h et 10h par jour et le samedi matin\* : - **150 pts**
  - fermeture le samedi matin\* : - **120 pts**
  - fermeture maximum pendant 3 semaines pendant les congés scolaires dans l'année : - **20 pts**
- \* Sauf organisation territoriale (permanence des soins ambulatoires)

# Accès aux soins : Optionnel

- Diversité Niveau 1 : **250 Pts Fixes**

- > 1 profession médicale autre que MG ,SF, Dentiste Ou Pharmacien
- Ou > 3 professions paramédicales

et

- Diversité Niveau 2 : **250 Pts Fixes**

- > 1 profession médicale autre que MG SF, Dentiste Ou Pharmacien
- Et > 3 professions paramédicales

# Accès aux soins : Optionnel

- Organisation de consultations de second recours par des professionnels extérieurs à la structure:
  - 1 jour/semaine : **250 pts (fixe)**
- et**
- 0.5 ETP soit 2,5jours/semaine : **250 pts (fixe)**
- Valorisation de l'accueil de médecins intervenant dans la structure dans le cadre d'un CSTM (contrat solidarité territoriale médecin):  
  
Si accueil d'au moins 2 médecins adhérant au CSTM: **200 pts(fixe)**

# Accès aux soins : Optionnel

## **Missions de Santé Publique**

- Possibilité d'extension de la liste des thèmes, en fonction des objectifs du Projet Régional de Santé et spécificités territoriales
  - Couverture vaccinale
  - Lutte contre tuberculose
  - Surpoids et obésité de l'enfant
  - Souffrance psychiques + Conduites addictives des ados
  - Prévention du suicide
  - Prévention périnatale
  - Education thérapeutique et éducation à la santé
- Passage à 2 projets rémunérés au maximum  
**350 pts (variable) par projet**

# Accès aux soins : Optionnel

## **Satisfaction des Patients : 100 pts fixes**

Fourniture de documents permettant d'attester la mise en place d'outils pour évaluer la satisfaction des usagers et adaptations qui s'en suivent

# Indicateurs relatifs au travail en équipe - Socle

## **Fonction de Coordination** (temps identifié et dédié)

- **700 pts fixes**
- **1350 pts variables** / 4000 patients jusqu'à 8000 patients
- **1000 pts variables** / tranche de 4000 patients au-delà de 8000 patients

# Exemples : Fonction de coordination

- Pour 4000 patients :

700 pts fixes + 1350 Pts Variables = 2050 Pts = 14 350 euros

- Pour 10 000 patients :

700pts fixes

+ 1350 pts variables X (8000/4000)

+ 1000 pts variables X (2000/4000)

= 3 900 pts = 27 300 euros

# Indicateurs relatifs au travail en équipe - Socle

- 8 protocoles rémunérés au maximum à **100 points par protocole** : **800 pts.**
- Les protocoles doivent correspondre à une réelle prise en charge pluri-professionnelle et non à une simple délégation de tâches
- Les protocoles ne peuvent être de simples «conduite à tenir»
- Les protocoles ne peuvent pas être purement organisationnels
- Les protocoles doivent être conformes aux recommandations existantes (HAS; ANSM...)
- Extension de la liste des pathologies



# Indicateurs relatifs au travail en équipe - Socle

## Concertation Pluri-Professionnelle

- Réaliser au moins 6 réunions par an pour des cas complexes avec la réalisation d'un compte rendu par réunion détaillant les cas traités (CR consultables sur demande du service médical).
- Intégrer le compte-rendu dans le dossier patient informatisé
- Patientèle utilisée : 5% des patients MT (et enfants) en ALD ou âgés de + de 75 ans sans ALD

Les dossiers examinés lors des réunions peuvent concerner également des patients ne remplissant pas ces conditions d'âge ou d'ALD).

- Rémunération : **1000 points (variable)**

# Indicateurs relatif au travail en équipe - Optionnel

**Formation des jeunes professionnels** (quelle que soit la profession de santé)

2 stages /an

**450 Pts fixes**

# Indicateurs relatif au travail en équipe - Optionnel

**Coordination externe** (professionnels de santé extérieurs à la structure, services et établissements sanitaires, médico-sociaux, intervenants sociaux...)

**200 pts variables**

# Indicateurs relatifs au système d'information - Socle

- **Pour le SI Niveau Standard (ASIP):**
  - **500 pts (fixe)**
  - **200 pts par poste informatique** à équiper (= nombre de professionnels de santé conventionnés dans la structure) **jusqu'à 16 PS**
  - **+ 150 pts par PS supplémentaires** à équiper
- **Pour SI Niveau Avancé : 100 pts fixes**
  - Renouvelable chaque année

# Exemple de Calcul Indicateur SI

Si 20 utilisateurs: Pts SI

- 500 Pts fixes

+ 200 Pts/PS X 16 soit 3 200 pts

+ 150 Pts/PS X 4 soit 600 pts

= 4 300 pts

= **30 100 euros**

# Majoration de Précarité

- Plafonnement 25 %
- Si CMUC structure > CMUC nationale (7,5%) + AME structure > AME nat (0,4%)

Maj = (Taux CMUC structure - Taux CMUC national) + (Taux AME structure - Taux AME national)

- Si CMUC structure > CMUC nationale et AME <

Maj = Taux CMUC structure – Taux national CMUC

- Si AME > et CMUC structure < CMUC nationale

Maj = Taux AME structure – Taux AME national

# Dispositions spécifiques aux nouvelles structures

- Dépôt Projet de Santé à l'ARS < 1 an
- Pendant 2 ans : Dérogation si 2 sur 3 indicateurs socles
  - Horaires Ouverture et soins non programmés
  - Fonction coordination
  - SI niveau standard
- Garantie de versement annuel minimal : **20 000 euros** (au prorata temporis)
- Garantie d'avance : 12 000 euros (au prorata temporis)

# Instances de suivi de l'accord

## **Commission Paritaire Nationale des Structures Pluri-Pro**

- Composition:
  - Organisations syndicales signataires + CS + UNCAM
  - Consultatifs : Etat + 2 FFMPS + 1 personne qualifiée
- Rôles:
  - Respect de l'accord
  - Avis si pb composition Commission Régionale
  - Suivi montée en charge
  - Elaboration d'outils d'évaluation-patients
  - Validation du suivi et de l'évaluation
  - Préparation des avenants



# Instances de suivi de l'accord

## Commission Paritaire Régionale des Structures Pluri-Pro

- Composition :

- Organisation syndicales signataires + CS + AM
- Consultatifs : ARS + URPS + 1 CRSA + 1 FFPMS

- Rôles :

- Respect ACI
- Suivi montée en charge des contrats
- Avis sur les difficultés de mise en œuvre des contrats
- Avis si saisine par une structure (non retenue ou résiliation)

# Evaluation de l'ACI

- Programme d'évaluations du dispositif de rémunération par l'AM
- Communication à la Commission Paritaire Nationale

# Durée et Conditions d'application

- Durée : 5 ans, renouvelable tacitement
- Application : Professionnels libéraux conventionnés associés en SISA, avec rémunérations versées à la SISA
- Révision par Avenant

**REFERENTS MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRES**

Référents départementaux

REGION	N°DE CAISSE	CPAM	Référents MSP			
			NOM	PRENOM	ADRESSE MAIL	TELEPHONE
Ile de France	751	Paris	PALLARES	Perrine	<a href="mailto:perrine.pallares@cpam-paris.cnamts.fr">perrine.pallares@cpam-paris.cnamts.fr</a>	01 53 38 67 04
Ile de France	771	Melun	MIDONET	Catherine	<a href="mailto:catherine.midonet@cpam-melun.cnamts.fr">catherine.midonet@cpam-melun.cnamts.fr</a>	01 64 71 34 57
Ile de France	781	Versailles	DJILALI	Cécile	<a href="mailto:cecile.djilali@cpam-versailles.cnamts.fr">cecile.djilali@cpam-versailles.cnamts.fr</a>	01 39 20 30 19
Ile de France	911	Evry	GOBERT	Laurence	<a href="mailto:laurence.gobert@cpam-evry.cnamts.fr">laurence.gobert@cpam-evry.cnamts.fr</a>	01 60 79 76 73
Ile de France	921	Nanterre	GARNIER	Sabine	<a href="mailto:sabine.garnier@cpam-nanterre.cnamts.fr">sabine.garnier@cpam-nanterre.cnamts.fr</a>	01 78 66 12 46
Ile de France	931	Bobigny	LE CARDINAL	Maryvonne	<a href="mailto:maryvonne.le-cardinal@cpam-bobigny.cnamts.fr">maryvonne.le-cardinal@cpam-bobigny.cnamts.fr</a>	01 48 96 47 61
Ile de France	941	Créteil	ZBIDA	Amine	<a href="mailto:amine.zbida@cpam-creteil.cnamts.fr">amine.zbida@cpam-creteil.cnamts.fr</a>	01 43 99 39 85
Ile de France	951	Cergy Pontoise	LOISON	Brigitte	<a href="mailto:brigitte.loison@cpam-cergypontoise.cnamts.fr">brigitte.loison@cpam-cergypontoise.cnamts.fr</a>	01 34 22 25 30

Coordination régionale

Ile de France		DCGDR Ile de France	BEGUE	Romain	<a href="mailto:dcgdr.idf@cpam-paris.cnamts.fr">dcgdr.idf@cpam-paris.cnamts.fr</a>	01 53 38 71 31
---------------	--	---------------------	-------	--------	--	----------------

Données du 30/05/2017